Image not found or type unknown

Urbanisme dans le 77 zone uc

Par **Lydia2810**, le **21/11/2016** à **16:12**

Bonjour
jAi acheter un terrain en zone uc au niveaux du cadastre
Apparament jaurais le droit de construire sous sertaine codidition mais la mairie veule rien savoir
Donc jaimerai avoir plus de reinseignement

Cordialement

Par **talcoat**, le **22/11/2016** à **19:20**

Bonjour,
NON au stade du renseignement, pas besoin d'avocat...

Il faut consulter le règlement de zone du document d'urbanisme POS-PLU (il ne s'agit pas du cadastre) pour connaître les possibilités de construction.
Le service de l'urbanisme de la commune devrait vous donnez ces renseignements.
Il est également possible de faire une demande de certificat d'urbanisme afin d'avoir une réponse écrite.
Cordialement

Par **Lydia2810**, le **23/11/2016** à **10:53**

Re bonjour
Merci de mavoir repndu
UN niveaux du plu on na le droit de construire a certaine condition ,donc on ma conseiller de prendre un architecte
Mais ce terrain etais constructible la 10 ans
La mairie ne veut pas d'habitants sur ce terrain en motif quil veule le mettre en zone de loisir mais au niveaux du casdastre et du plan local d'urbanisme on na le droit de construire quel demarche vous me conseiller ?
DE plus il y a l'eau et je suis entouré de maison

Par **Lydia2810**, le **23/11/2016** à **11:49**

Ps au niveaux de mon notaire lacte notarial il a marque section am
Et au nivaux du cadastre c'est uc,
de plus jai 2 jai 2 entre sur ce terrain ,
Apres le notaire ma dit quil avais une annexe de 1956 disans quil etais intersit de construire le probleme cest que cette annexe et ilisible
Et pour temps.les voisin mon dit que ce terrain etais constructible au part avant mais que la dame avais eu des souci famiale donc pour quoi il non jamais construit

Cordialement

Par **Visiteur**, le **24/11/2016** à **13:10**

Bonjour,
Une zone UC est constructible selon des degrés de contraintes.. Voir UC1, UC2, UC3....

Avez avez vous en main, non pas le PLU, mais le règlement du PLU de votre commune ?
Avez vous un écrit de la mairie ?

Par **talcoat**, le **24/11/2016** à **15:49**

Pour être précis, il s'agit du règlement de zone du PLU qui ne doit pas être confondu avec le cadastre!
Deplus pour avoir une réponse écrite de la mairie, il faut faire une demande de certificat d'urbanisme...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés